



# L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section  
CPP N° 0210 S 05506  
Directeur de la publication :  
Geoffroy CHEVALIER  
Tél. : 04 92.53.45.28  
Fax : 04 92 53 78 84  
ISSN 1266-6548  
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

## Sommaire

<i>Edito</i>	p. 1
<i>Actus et Actions</i>	p. 2
<i>Bulletin d'adhésion</i>	p. 3
<i>CAPD</i>	p. 5
<i>2nd Mouvement</i>	p. 6
<i>Appel à la grève</i>	p. 8

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

## L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette  
BP 42  
05002 Gap Cedex  
<http://www.snuipp.fr/05>



Déposé le vendredi 23 juin 2006

## Spécial second mouvement

Page 5

### Edito

La victoire contre le CPE constitue un événement déterminant pour le mouvement syndical. Elle montre combien l'unité entre les jeunes et les salariés, l'unité syndicale et la détermination dans la mobilisation peuvent rassembler largement et déboucher sur un succès revendicatif.

Néanmoins, cette victoire ne peut masquer les reculs, dus aux attaques incessantes du gouvernement contre les services publics et les fonctionnaires en particulier. Les 19 000 suppressions annoncées dont 8 700 dans l'éducation nationale en constitue le dernier exemple éclairant (après les 25 000 suppressions environ intervenues depuis quatre ans dans l'enseignement).

Dans notre département, tous les secteurs sont touchés : formation initiale et continue, AIS, remplacements, accueil des moins de trois ans, frais de déplacement, projets pédagogiques, direction d'école etc... L'accélération des dégradations est telle qu'il est impossible d'en faire le véritable inventaire.

A cela s'ajoute la « spécificité » de notre département en terme de « pilotage administratif et pédagogique ». Depuis deux ans les rapports avec l'Administration incarnée par l'Inspecteur d'Académie se sont singulièrement dégradés. La confiance entre la base et la hiérarchie, si elle a pu exister un bref moment, a totalement disparu (dans un sens comme dans l'autre). Par ses méthodes autoritaires et archaïques, l'Inspecteur d'Académie a volontairement et considérablement compliqué la tâche des enseignants : horaires des écoles maternelles, frein à l'exercice du droit syndical, suppression de l'accompagnement d'équipes d'école, retour de la notation « à l'ancienne » avec toutes les dérives arbitraires possibles, gestion de la carte scolaire des plus chaotiques qui conduit systématiquement à privilégier les souhaits des élus locaux au détriment du remplacement, de la formation continue, de l'innovation...

Pourtant, l'École fonctionne bien dans notre département. Indéniablement, en large partie, grâce à l'investissement et au professionnalisme des collègues qui, heureusement, n'ont pas besoin de carottes pour s'investir avec le seul souci de l'intérêt des élèves.

Néanmoins, à force de tirer sur la corde, elle finit par casser. Les enseignants sont de plus en plus lassés, voire écœurés de constater qu'en plus des attaques gouvernementales, de la pression des médias parfois des parents, l'Administration, loin des les aider, met sans cesse des bâtons supplémentaires dans les roues. Cela devient vraiment intolérable.

Le SNUipp propose de passer à l'offensive dès la rentrée en mettant sur la place publique les soucis rencontrés, (conférence de presse, campagne d'information auprès des parents d'élève sur quelques sujets importants (base élèves, lecture, EVS etc...), interpellation des élus, prise de contact avec les fédérations de parents d'élèves. Le bulletin que vous recevrez dès la pré-rentrée rendra compte du dispositif.

En attendant, il est plus que nécessaire de recharger les batteries en profitant au maximum de ces quelques semaines de repos. Bonnes vacances à tous et heureuse retraite pour quelques un(e)s d'entre-vous dès le 1er septembre.

**Bulletin d'adhésion dans ce bulletin pour l'année 2006/2007.  
N'attendez pas, syndiquez-vous !**

## Action Inspection

Synthèse rapide des deux réunions consacrées à la suppression de l'accompagnement d'équipes d'écoles (Gap et Briançon)

Évidemment, les collègues sont consternés par la parution de la circulaire de l'IA qui nous ramène 10 ans en arrière et qui abandonne tous les points positifs de l'accompagnement d'équipes d'école et qui met exclusivement en avant la note et le « mérite individuel ».

La grille proposée permettant le retour aux disparités et aux inégalités est dénoncée unanimement.

De la discussion il ressort :

- que l'on ne peut accepter cette mesure autoritaire de l'IA ;
- que nous devons réfléchir dès maintenant pour organiser la « résistance » à partir de la rentrée de septembre ;
- qu'il est indispensable de médiatiser notre opposition en insistant auprès de l'opinion sur la nécessité du travail en équipe ;
- que le SNUipp va organiser de façon unitaire des réunions d'info syndicales au mois de septembre visant à déboucher sur un plan d'action que les collègues s'approprient le plus massivement possible ;
- que le SNUipp va ouvrir les pages de l'École haut-alpine sur des témoignages de collègues à propos de l'accompagnement d'équipes d'école et de l'inspection tradi-

tionnelle (une synthèse pourra être réalisée en direction des médias et des autorités académiques;

- que le SNUipp va proposer dans son bulletin de rentrée une pétition-sondage sur l'éventualité d'un refus organisé de l'inspection telle qu'elle est proposée par l'IA ;

PS : d'autres propositions ont été faites comme notamment le blocage des remontées des résultats des évaluations CE2. Ce blocage des remontées des résultats sera réalisé dans le cadre de la grève administrative des directeurs dont le SNUipp propose la relance et l'amplification.

## Direction et fonctionnement de l'école : renforcer le blocage administratif, agir...

Le protocole sur la direction d'école rejeté par la majorité des organisations syndicales entre dès à présent en application notamment avec le recrutement des EVS et les décharges de direction à 4 classes assurées par les PE2 dans le cadre des stages filés. Deux décisions dont le SNUipp dénonce la mise en œuvre unilatérale par le ministère. Deux décisions qui par leur nature et leur mise en place précipitée ont déjà des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des écoles, la formation initiale et continue des stagiaires et des enseignants. Si l'attribution d'une journée de décharge aux 7000 écoles à 4 classes est une mesure qui reconnaît les besoins des écoles, sa portée est cependant limitée du fait de l'absence de créations des postes nécessaires.

C'est pour ces raisons, et parce que les mesures proposées ne répondent pas aux besoins des écoles, que le SNUipp, après consultation, et en accord avec une large majorité d'enseignants n'a pas signé le protocole. C'est bien parce que la question de la direction et du fonctionnement de l'école n'a pas trouvé de réponses acceptables au travers des propositions ministérielles que le SNUipp décide de relancer le mot d'ordre de blocage administratif. La nécessité de temps de décharge adapté pour toutes les écoles reste une priorité.

Le SNUipp appelle dans chaque école, les conseils des maîtres à décider de reconduire à la rentrée le blocage administratif. Le refus de transmettre, notamment l'enquête lourde sera un élément décisif et devra être rendu public. L'utilisation des données de base élève va également se poser. Il appelle les

enseignants des écoles à s'inscrire dans les initiatives d'actions qui seront débattues à la rentrée afin d'obtenir les moyens budgétaires indispensables. Le SNUipp s'opposera à toutes pressions de l'administration. Il s'adresse aux autres organisations pour mener ces actions dans l'unité.

## EVS : agir contre la précarité...

L'emploi précaire se développe dans de nombreux secteurs d'activité. Il est même devenu supérieur dans la fonction publique (18%) que dans le privé (12%). Dans les écoles, après les aides éducateurs et leur contrat de 5 ans, les assistants d'éducation et leur contrat de 3 ans, le ministère engage, dans la précipitation, le recrutement massif d'EVS, sur des contrats de 10 mois. Le SNUipp réaffirme son opposition au recours à la précarité dans les écoles. De nombreuses écoles ont refusé le dispositif. Nous rappelons que ce sont d'emplois stables et statutaires dont les écoles ont besoin.

Le SNUipp appelle les enseignants, notamment les directeurs/directrices, à ne pas accepter cette précarité à ne pas participer au recrutement des EVS dans les écoles. Quand les EVS sont recrutés, le recrutement doit être réalisé par une ou des commissions départementales placées sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie. Dans l'intérêt des EVS, les procédures de recrutement doivent garantir égalité, transparence et écarter tout risque d'arbitraire et d'injustice.

Les contrats devront définir de façon précise les missions pour lesquelles les EVS sont recrutés afin d'éviter toute dérive de substitution à des emplois existant correspondant à des missions déjà définies (AVS,

AE, missions d'enseignement, remplacements ponctuels...).

## Base élèves et base écoles : s'arrêter, regarder et décider

Le SNUipp s'oppose à la généralisation de Base élèves en l'état. Il demande un moratoire sur l'expérimentation à compter de la rentrée. Un bilan contradictoire doit être organisé dans le courant du premier trimestre de la prochaine année scolaire. Ce bilan doit porter sur le contenu des fiches individuelles, sur l'accès extérieur aux fiches nominatives individuelles, sur la constitution d'un fichier centralisé d'élèves, notamment. Le SNUipp s'adresse en ce sens au ministère et à la CNIL.

Le SNUIPP informe et sensibilise les écoles sur les problématiques soulevées par la mise en place de Base élèves. Il soutient les écoles qui décideraient d'abandonner l'expérimentation. Le SNUipp appelle les enseignants à ne pas entrer dans une nouvelle phase de l'expérimentation tant que le bilan n'est pas effectué et que nous n'obtenons pas de réponses précises et satisfaisantes à nos questions.

En tout état de cause, il appelle les collègues à neutraliser certains champs, obligatoires ou non, en attribuant la même caractéristique (nationalité par exemple) à tous les élèves. Il s'oppose à toutes les pressions exercées à l'encontre des collègues qui ne se portent pas volontaires. Le développement de Base écoles relève de la même logique de traitement automatisé de données que Base élèves. Le SNUipp engage les mêmes réflexion et débat, principalement éthiques et pédagogiques pour les deux "bases".

### Le syndicat : « c'est ma-guille et compagnie »

Pour confirmer ce charmant adage, voici quelques observations à propos du mouvement :

Chaque année, cette période est propice aux bruits et aux rumeurs. Les élus du personnel du SNUipp veulent simplement rappeler les éléments suivants :

- Le premier mouvement est informatisé. Il se fait automatiquement en fonction du barème de chacun(e).

- Le second mouvement est un mouvement « d'ajustement » qui ne donne pas lieu à l'attribution de postes à titre définitif. Il est établi « manuellement » en essayant dans la mesure du possible de prendre en compte les vœux des collègues dans le cadre de leur barème. Chaque collègue doit être nommé-éventuellement sur un poste qu'il (elle) n'a pas demandé.

- En tout état de cause, l'Inspecteur d'Académie décide seul et il n'est pas obligé de tenir compte du barème.

- Le SNUipp tient au respect du barème (sauf cas exceptionnel)

- Chaque année, il arrive que des collègues titulaires d'un poste, demande pour des raisons exceptionnelles à participer au second mouvement. Ce sont souvent ces situations qui donnent lieu aux bruits et aux rumeurs assortis éventuellement de critiques à l'encontre « des syndicats » évoqués plus haut.

Le rôle des élus du personnel est de donner leur avis sur le bien-fondé de cette participation. Ils le donnent en leur âme et conscience. L'Inspecteur d'Académie évidemment a le dernier mot.

C'est l'une des attributions des commissions paritaires de discuter des cas exceptionnels. Les élus du SNUipp assument ce rôle en respectant la confidentialité qui l'exige.

- Pour cette année, le SNUipp a formulé plusieurs remarques concernant le second mouvement des postes spécialisés.

En effet, on partage le souci d'attribuer ces postes vacants à des titulaires des options dans la mesure du possible. Cependant, cette année, la transformation du poste de maître G à Veynes en maître E (demandée expressément par le SNUipp pour ne pas dépouiller les RASED) n'a pas été portée à

la connaissance de tous. Pour cette raison et dans un souci d'équité, nous avons demandé, à l'avenir, la publication du second mouvement pour que tous les collègues soient au courant des postes vacants et puissent au moins se renseigner, voire demander à participer au second mouvement le cas échéant.

Pour l'heure, l'Administration ne sait toujours pas si elle conservera ce poste de maître E à Veynes ou si elle le transformera en poste de ZIL. Nous avons insisté sur la nécessité de préserver les moyens dans l'AIS. Si l'Inspecteur d'Académie retient cette solution, il s'est engagé à lancer un appel à candidature sur ce poste, ce qui répondra favorablement aux réserves exprimées par le SNUipp concernant ce poste au second mouvement.

Nous n'avons pas la prétention de ne jamais nous tromper mais ce que l'on peut revendiquer c'est que nous mettons tout en œuvre pour que l'équité soit respectée. Nous essayons de faire le maximum en terme de rigueur, de transparence et d'information (compte-rendu de chaque CAPD publié dans la presse syndicale et sur la liste de diffusion par exemple)

### Compte rendu de la CAPD du vendredi 23 juin 2006

Concernant le mouvement, voir l'article ci-dessus et les résultats pages suivantes.

Nous avons posé la question des demandes d'autorisations d'absences : quels sont les critères d'attribution ? Quelle équité ?

L'IA a reconnu qu'il y avait des disparités de traitement en fonction des circonscriptions aussi, désormais, les demandes remonteront systématiquement à l'IA et seront examinées par Sandrine ADAM et Michelle EVESQUE. L'Inspecteur d'Académie a toutefois rappelé qu'il tiendrait compte de l'état du service des collègues pour leur attribuer un congé avec traitement ou non.

Rappelons qu'au delà du traitement, les intéressés peuvent aussi perdre une journée d'ancienneté de service et cela a des conséquences sur la carrière (mouvement, promotions...).

Nous avons regretté que l'Inspecteur d'Académie n'est pas pris en compte les remarques de la communauté éducatives concernant le choix des dates pour les samedis vaqués alors que nous avons compris qu'il tiendrait compte de nos observations.

Force est de constater que nous cherchons toujours à comprendre les explications fournies par l'IA qui a « en gros » cherché à noyer le poisson. En tout état de cause il rappelle qu'il a décidé seul de ce calendrier.

*No comment !*

#### Calendrier scolaire 2006/2007

Nous venons de recevoir par le biais du BD le calendrier scolaire 2006/2007 ainsi que celui des samedis (et mercredis) vaqués. Il faut bien reconnaître que nous avons eu du mal à en croire nos yeux. En effet, alors que celui de la présente année scolaire a été unanimement dénoncé par les enseignants et les parents d'élèves, le prochain retombe dans les mêmes travers.

Nous avons indiqué à plusieurs reprises à l'Administration que mettre systématiquement les veilles de vacances comme same-

dis vaqués était une erreur. En effet, tout le monde s'accorde pour dire qu'ajouter une demi-journée à 15 jours de vacances n'apporte rien alors que couper une période parfois fort longue par un ou deux samedis libérés est beaucoup plus profitable pour les élèves en terme de récupération de la fatigue.

Nous avons cru comprendre que l'Administration départementale nous avait entendus, reconnaissant le bien-fondé de nos observations. Nous pensions même que nous serions consultés pour l'élaboration du futur calendrier des samedis vaqués. Et

bien nous avons tort. Même pour cela, l'Inspecteur d'Académie ne fait pas confiance aux représentants du personnel. Il préfère élaborer un calendrier qui correspond peut-être aux préoccupations de l'administration (qui soit dit en passant ne travaille pas le samedi), mais surtout pas à celles des élèves, des parents et des enseignants.

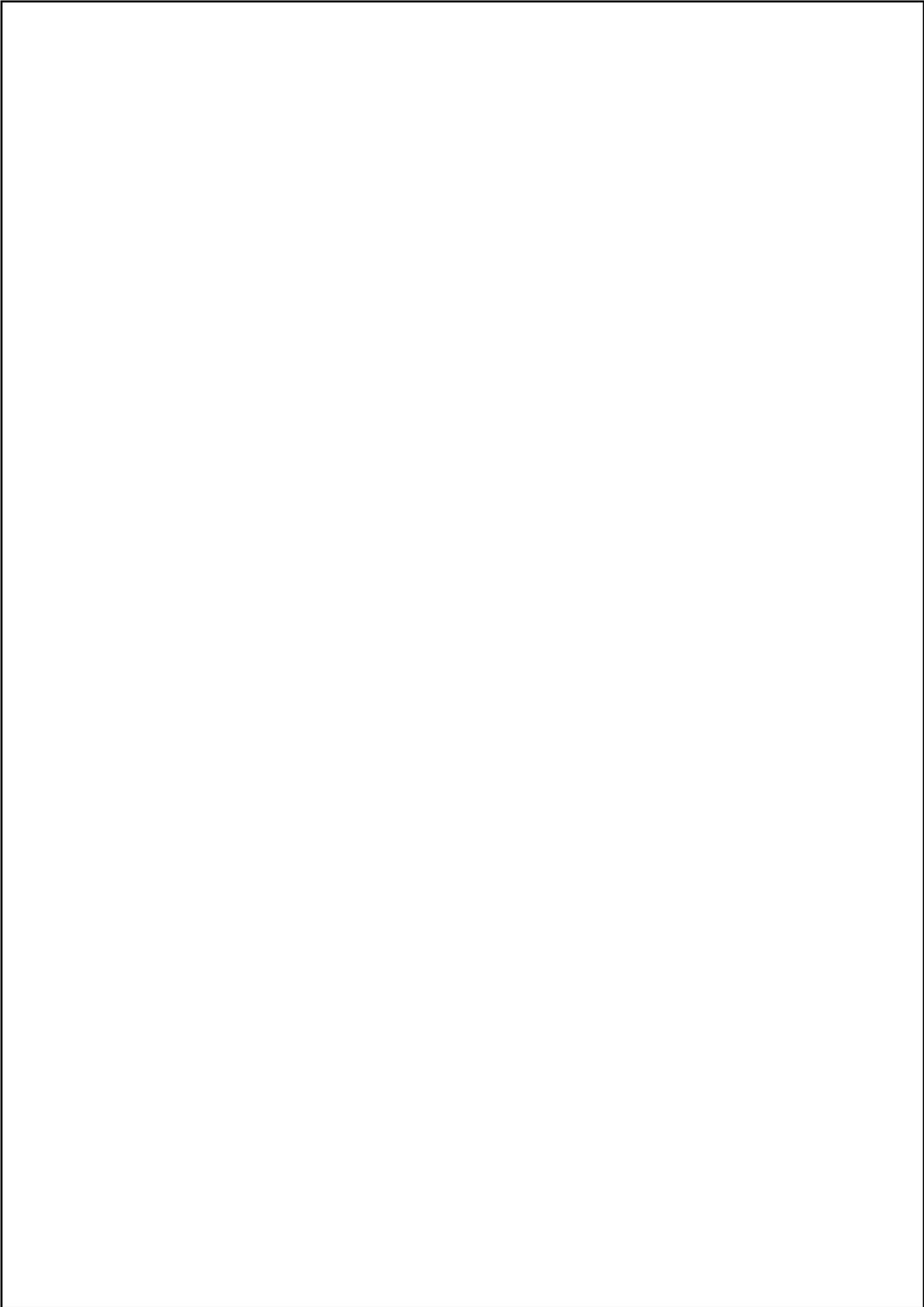
Comme pour le reste, l'administration est totalement coupée des réalités du terrain. Décidément, le bateau ivre tangue de plus en plus.

Le Bureau Départemental du SNUipp

## ***Second mouvement***

---

NOM	PRENOM	BARE	TYPE	ECOLE	VILLE	POSTE
-----	--------	------	------	-------	-------	-------



*Les résultats du second mouvement vous sont donnés à titre officieux*

# Grève en septembre dans l'éducation nationale

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix dégradation des conditions d'ensei-

gnement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

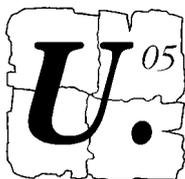
Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education), réunies le 19 juin, dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune d'ampleur dès la rentrée 2006. Les mauvais coups ne doivent pas passer. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée. C'est pourquoi elles décident de proposer une rencontre aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats de lycéens et d'étudiants...

Les fédérations appellent d'ores et déjà à des rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et à une grève courant septembre dont la date sera précisée à la rentrée.

Le 19/06/06



**N'attendez pas, syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.